



DROIT & PROCÉDURE RAPPORT MORAL 2016

C'est mon premier rapport moral, mais je note déjà un progrès : c'est la première fois que notre *secrétaire perpétuelle* ne me rappelle pas mon obligation de faire court.

J'en déduis qu'elle sait désormais que mes interventions ne la priveront pas trop longtemps du plaisir de la parole !

J'aurais d'autant moins de mérite à être court ce soir que je me suis déjà largement exprimé sur notre premier bilan lors de notre dîner annuel et que mes propos ont été diffusés et même publiés.

Permettez-moi, cependant, de revenir sur quelques points importants.

1. Relations avec le Barreau de Paris

Nous avons des relations privilégiées depuis longtemps avec le Barreau de Paris.

J'ai rappelé à Monsieur le Bâtonnier et à Madame la vice-bâtonnière lors de notre traditionnel dîner de février combien j'attachais du prix à ce lien et combien le Barreau de Paris, son Conseil de l'ordre et ses bâtonniers pouvaient compter sur notre association, qu'il s'agisse de la formation de nos jeunes à l'EFB, de la formation permanente des confrères ou comme laboratoire d'idées au service de l'Ordre.

DROIT ET PROCÉDURE est une association indépendante qui conduit une réflexion autonome, mais elle veille dans son action à être toujours en harmonie avec son Ordre et mandatée par lui lorsqu'il s'agit de représenter la profession.

2. Relation avec l'EFB

J'ai évoqué la formation des jeunes, DROIT ET PROCÉDURE entend conserver ou reprendre le rôle majeur qu'elle a toujours eu dans cette formation dans le domaine qui est le sien du droit judiciaire.

Monsieur le Bâtonnier et Madame la vice-bâtonnière, ont mis au centre de leurs préoccupations la rénovation de l'EFB et confié à Monsieur Jean NERET, le soin de la coordonner et à Olivier SAUMON, membre du conseil d'administration de DROIT ET PROCÉDURE, la tâche de remettre en bon ordre le domaine plus particulier qui nous concerne du droit judiciaire et de la procédure ;

Olivier SAUMON a réuni une commission au sein de DROIT ET PROCÉDURE composée notamment de Monsieur Maurice BENCIMON, de Delphine CHESNEAU-MOUKARZEL, tous deux membres du conseil d'administration et de Stéphane FERTIER, également membre de DROIT ET PROCÉDURE et intervenant régulier à l'EFB ;

Nous sommes convenus avec Olivier SAUMON qu'avant l'été prochain, dans le cadre de la réflexion qu'il conduit, nous aurions replacé l'association dans le cadre de sa mission de formation à l'EFB de façon claire, pérenne et surtout utile.

J'aurais donc l'occasion de revenir sur ce point, mais je vous confirme que j'attache beaucoup de prix à ce repositionnement.

3. Colloques et formation permanente

DROIT ET PROCÉDURE a bien entendu poursuivi sa mission de formation permanente à l'égard des avocats :

- En organisant en premier lieu une conférence le 18 mai 2016 sur l'action de groupe en matière de discrimination avec Monsieur Jacques TOUBON défenseur des droits, mais également ancien garde des sceaux qui a donné lieu à un débat très riche et très fructueux.
- En participant comme chaque année à Campus et en animant plusieurs ateliers consacrés notamment aux procédures d'exécution avec Julie COUTURIER et Denis TALON et la procédure d'appel avec Maurice BENCIMON et moi-même.
- En organisant un colloque le 13 décembre sur le nouveau droit des contrats, réunion organisée par Laurence KIFFER, et animé avec grand talent par Monsieur le professeur Augustin AYNES, Monsieur Vincent VIGNEAU, conseiller à la Cour de cassation et nos confrères Thibault D'ALES et Aurélien CHARDEAU membres également de DROIT ET PROCÉDURE.

- Demain, 6 janvier, les membres de DROIT ET PROCÉDURE animeront le 1^{er} FORUM DE LA PROCÉDURE en hommage à Jean-Claude Woog avec notamment les anciens présidents de DROIT ET PROCÉDURE, Denis TALON, Antoine GENTY, et Julie COUTURIER.
- Dès le 9 janvier, nos consœurs Clémence BERTIN-AYNES, Murielle CADIOU et Véronique MARRE animeront avec un notaire et un magistrat un colloque sur la réforme du divorce par consentement mutuel.

4. Rayonnement de DROIT ET PROCÉDURE

Mais DROIT ET PROCÉDURE rayonne également en participant à des manifestations communes.

- Le 11 mars 2016, DROIT ET PROCÉDURE était invitée à participer aux rencontres caennaises de procédures civiles intitulées « *40 ans après, une nouvelle ère pour la procédure civile* ».

Ce colloque de haute tenue où se rencontrent et se croisent à la fois des universitaires de qualité, des magistrats et des avocats, est organisé par Corinne BLERY, membre de notre association et dont je salue la présence ce soir, et Loïs RASCHEL ;

Maurice BENCIMON et moi-même étions fiers d'y participer et de faire ainsi rayonner encore un peu plus notre association.

- Le 15 avril, j'ai également participé comme Président de DROIT ET PROCÉDURE à un colloque sur l'article 700 organisé conjointement par le Barreau de Paris et le Tribunal de Grande Instance de Paris qui a été un immense succès ;
- Le 7 octobre, DROIT ET PROCÉDURE a coorganisé avec la Cour d'Appel de Paris et l'université PARIS OUEST un colloque de haute tenue intitulé « *repenser la voie d'appel* » ; Ce colloque est une contribution importante à la réflexion actuelle et très prenante sur l'organisation des juridictions et la place assignée à la voie d'appel.

Les travaux de ce colloque ont fait l'objet d'un numéro spécial de la gazette du palais ;

Pour les avocats, ce colloque était animé par Jacques PELLERIN, membre de notre association, les anciens présidents, Stéphane LATASTE et Julie COUTURIER et enfin moi-même ;

- Enfin, j'ai été invité ès qualités à participer le 9 décembre prochain au colloque organisé par l'AAPPE sur le thème : « *Osez l'appel* » ce qui permet de maintenir les liens entre nos deux associations lesquelles avaient déjà été resserrés par mes deux prédécesseurs ;

Vous voyez ainsi qu'entre ce soir, demain et vendredi, l'agenda de votre président se trouve bien rempli.

Et pour conclure ce chapitre du rayonnement, j'ai déjà dit les publications intervenues, j'ajouterai un article cosigné avec Maurice BENCIMON de défense de la voie d'achèvement, et que je finis sur la mode d'hiver en procédure qui cette année serait plutôt à la *concentraion*.

5. Laboratoire d'idées

J'ai déjà dit que DROIT ET PROCÉDURE avait pour vocation la formation, mais elle a également l'ambition d'être un laboratoire d'idées au service de notre profession.

- **L'année dernière**, le conseil d'administration a longuement réfléchi sur le thème « *oralité et procédure orale pour conclure par un plaidoyer en faveur de la procédure écrite par forcément connectée à la représentation obligatoire et au maintien d'une plaidoirie renouvelée* » ;

Ces thèmes sont toujours actuels et nous ne manquons pas les occasions de réaffirmer notre position. Ils ont donné lieu à une publication dans nos fameux cahiers bleus.

- **Cette année**, le conseil d'administration a réfléchi plus particulièrement, d'une part au mode alternatif non pas de règlement du litige, mais de financement de la justice, mais cette réflexion reste inachevée et d'autre part, sur les conclusions avec le sentiment que les écritures étaient un des éléments de la fracture entre les magistrats et d'explication de l'évolution de nos règles de procédure.

C'est ainsi qu'une commission présidée par Stéphane LATASTE et composée d'Antoine GENTY, de Delphine MOURIAKIS et de Maurice BENCIMON a commis un important rapport que j'entends soumettre à l'ensemble des membres de l'association avant de le synthétiser sous forme d'une dizaine de propositions à mettre en œuvre rapidement.

- **L'année prochaine** sur la suggestion de Jean Pierre GRANDJEAN, membre du conseil d'administration, le conseil devrait faire connaissance avec ROSS le robot capable d'analyser 200 millions de pages de textes ou de jurisprudence en 3 minutes, PETER l'avocat virtuel ou LIZA le premier avocat robot, mais également avec PORTALIS le futur portail de la chancellerie, avec les projets de conférences et plaidoiries virtuelles...

S'intéresser en un mot **aux procès du futur**, aux procès numériques et aux bouleversements qu'ils engendrent et ceci non pas pour devenir un acteur de ce changement mais pour apprécier la compatibilité des nouvelles règles avec les principes directeurs du procès et si possible là encore, être un laboratoire de réflexion et de propositions pour les évolutions qui s'annoncent.

6. Relations avec les magistrats et avec l'université

Ces relations sont indispensables pour faire évoluer notre système judiciaire.

En ce qui concerne DROIT ET PROCÉDURE, elles sont excellentes et réciproques.

S'agissant de l'université, j'ai déjà évoqué nos relations avec l'université de CAEN et Corinne BLERY, l'université PARIS OUEST NANTERRE, et singulièrement Soraya AMRANI MEKKI avec laquelle nous entretenons depuis plusieurs années des liens privilégiés, mais je n'aurais garde, bien entendu, d'oublier les interventions brillantes et indispensables des différents professeurs de droit lors de nos manifestations ni les membres de l'université également adhérents à notre association.

En ce qui concerne les magistrats, nous avons également réussi à nouer des relations de parfaite confiance qui se traduisent, comme je l'ai déjà indiqué, par des colloques en commun, mais également à la participation de DROIT ET PROCÉDURE à des commissions organisées par la Cour d'Appel de Paris puisque nous avons noué également une relation de confiance avec Madame ARENS ;

Rappelons également que deux hauts magistrats Pascal CHAUVIN, Président de la 3^{ème} chambre civile de la Cour de cassation et Savinien GRIGNON DUMOULIN, avocat général à la Cour de cassation, sont membres de notre conseil scientifique présidé par Stéphane LATASTE.

DROIT & PROCÉDURE participe également à l'animation de formations à l'ENM.

C'est ainsi que Stéphane LATASTE a eu l'occasion d'animer en novembre dernier une formation sur les conclusions et que je suis moi-même intervenu devant une assistance composée de premier président, président et conseiller de la mise en état sur la juridiction du conseiller de la mise en état et au-delà sur les réformes souhaitables de notre procédure.

Ces interventions permettent de nous faire mieux connaître, et c'est ainsi qu'il est possible que nous soyons appelés, à la demande de Monsieur NEGRON qui coordonne ce projet à collaborer au portail PORTALIS qui s'élabore dans la plus grande discrétion et pourrait bouleverser demain notre organisation judiciaire.

7. Vie de l'association et du conseil

Adhésions : L'enthousiasme pour notre association n'a pas fléchi.

Nous comptons à ce jour 463 adhérents et avons enregistré cette année 26 nouvelles adhésions.

Voyage de l'association :

Le traditionnel voyage de l'association s'est déroulé cette année à Cuba et sous réserve de quelques problèmes organisationnels, je crois que ce fut comme toujours, un grand moment de convivialité et de plaisir partagé.

Un grand merci à Daniel PAQUET de s'être cette année encore chargé de son organisation.

Week-end du conseil :

Le week-end du conseil s'est déroulé lui aussi dans une île, un peu moins loin et a pu profiter de l'accueil très chaleureux d'Hubert et Élisabeth FLICHY qui ont su donner à ce week-end un relief tout particulier.

8. Remerciements

Si je ne veux pas faire mentir Brigitte, il me faut désormais conclure, mais je ne peux pas le faire sans remercier un certain nombre de personnes.

Quand on prend la présidence de DROIT ET PROCÉDURE, on ne peut pas ne pas être impressionné par la tâche accomplie par ses prédécesseurs ce qui conduit à une légitime interrogation sur sa capacité à y faire face.

Ce qui permet effectivement de tenter d'y parvenir, c'est tout d'abord l'aide infiniment précieuse des anciens présidents ;

Ils sont toujours là pour vous apporter leur soutien qu'il s'agisse de Gustave JOHANET que je remercie du fond du cœur pour ses conseils précieux, ou tous les autres présidents qui continuent à témoigner de leur intérêt pour notre association et je les remercie de leur soutien.

Un mot tout particulier pour Stéphane LATASTE et Julie COUTURIER qui auraient accepté sur ma proposition de rester membres du conseil et qui tout au long de cette année ont, après des présidences très bien remplies, continué à apporter un concours actif et précieux, qu'ils trouvent ici le témoignage de ma profonde reconnaissance ;

Je remercie également sans les citer nommément tous les membres de ce conseil d'administration qui ont été un soutien sans faille tout au long de cette année.

Enfin, il reste trois personnes qui sont des institutions de DROIT ET PROCÉDURE.

Je veux parler en premier lieu de Véronique JEANDÉ notre secrétaire, sans laquelle, tout nouveau président serait désarmé et surtout débordé. Avec calme et compétence, elle est toujours là pour vous rappeler vos obligations et surtout vous simplifier la tâche.

Merci infiniment Véronique de votre présence cette année.

Je veux parler ensuite de notre secrétaire perpétuelle Brigitte REGNAULT qui non seulement tient le compte rendu de nos réunions, mais QUI est aussi la mémoire de notre association et une aide infiniment précieuse pour le président.

Enfin, je veux remercier à nouveau Roberte MARTIN pour le travail incroyable qu'elle accomplit, non seulement en tenant depuis des années la trésorerie de notre association, mais en animant également toutes nos réjouissances qu'il s'agisse de dîners, de week-ends, le tout avec un grand talent.

Voilà, merci à tous, il est le temps désormais de partager des nourritures plus terrestres et JE vous invite à vous rapprocher du buffet en priant les membres du conseil de se rapprocher de moi pour la désignation du bureau.